

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 JUIN 2020**

Présents : MMS SONREL VILLAUME GESQUIERE PYTHON DUJARDIN ALLALA
LARIDANT GRUCKER LOUIS PIERRE RUYER
MMES CHERY-GAUDRON SAINT-DIZIER SCHLERET LEROY CARPENTIER
PENAROYAS AUBURTIN LEGRAS EHLING

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme OHNET représentée par Mr GESQUIERE
Mme CARRASCO représentée par Mme AUBURTIN
Mr DARGENT représenté par Mme EHLING

Délibération 1 : fonds de solidarité covid-19

Monsieur le Maire indique que l'on sort de la crise sanitaire. Une crise dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences. Nous croyions avoir le meilleur système de santé au monde mais cette crise révèle que le confinement a essentiellement servi à éviter l'engorgement des hôpitaux. Les dommages collatéraux seront nombreux, sur l'activité économique, sur la baisse de pouvoir d'achat. Les associations s'inquiètent également, craignant la perte d'adhérents à la rentrée de septembre 2020. Aussi monsieur le Maire engage la municipalité à être active et présente. C'est pourquoi il propose de réserver une enveloppe de 40000 € pour un fonds de solidarité covid, dont les modalités d'octroi seront à réfléchir durant l'été tous ensemble. Cette somme représente environ 25 € par foyer. Les aides pourront s'adresser à la fois aux particuliers, aux entreprises et aux associations.

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération numéro 2 : facturation de l'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères

Hervé Python, adjoint délégué à l'environnement indique qu'il a été constaté une hausse des dépôts sauvages d'ordures ménagères, en particulier depuis le début du confinement. Il s'agit donc de facturer leur enlèvement aux contrevenants quand ils sont identifiés. Le montant facturé s'élèvera entre 150 € minimum et 300 € maximum. Monsieur Python indique au passage que la procédure de dépôt de plainte est désormais simplifiée avec la gendarmerie. Monsieur le Maire rappelle que la commune porte systématiquement plainte en cas de dépôt sauvage d'ordures ménagères.

Question d'Olivier Villaume : est-ce que cela concerne les dépôts de déchets à côté des bennes lorsqu'elles sont pleines ? Monsieur l'Adjoint répond que oui en précisant qu'il existe une problématique particulière avec les bennes de vêtements en cette période puisque les associations concernées n'ont pas encore repris leur collecte.

Question de Patricia Saint-Dizier : est-il possible de rappeler aux habitants de ne pas sortir leurs sacs poubelles plusieurs jours avant les tournées en particulier rue du vignoble ? Monsieur le Maire répond qu'il est possible de leur faire un courrier. Concernant la rue du vignoble il y a une problématique particulière qui est en discussion avec l'office HLM.

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 3 : grille tarifaire pour le chalet de Bussang :

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 4 : vote du budget annexe relatif au chalet de Bussang

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 5 : vote du budget enfance-jeunesse

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 6 : vote des trois taux d'impôts locaux

Il est proposé une stabilité de ces taux à :

- 14,30% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 33,85 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- 20,76 pourcents pour la cotisation foncière des entreprises.

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 7 : vote du budget de la ville

Madame Chéry-Gaudron précise que cette année il n'y aura pas de vote du budget supplémentaire en septembre. Monsieur le Maire précise concernant les travaux de la maison funéraire que le montant indiqué pour les indemnités de retard demandées aux entreprises va encore augmenter puisqu'une entreprise n'a toujours pas fini ses travaux.

→ *Délibération votée à 21 une voix pour et deux voix contre.*

Délibération 8 : bassin de plein air

Il s'agit d'avancer l'horaire de fermeture à 19h au lieu de 20h et de réserver les matinées de la semaine aux groupes. Les tarifs restent stables et il est proposé de créer 2 tarifs pour les cartes familles : un tarif à 40 € pour les familles damelibériennes et un tarif à 60 € pour les familles extérieures. Il est également proposé de créer un tarif pour la vente de bonnet de bain à 2 €. Le conseil municipal autorise le Maire à recruter les emplois saisonniers nécessaires pour assurer le service du bassin.

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 9 : fonctionnement des accueils de loisirs et du chalet de Bussang pendant l'été et adaptation du fonctionnement aux règles sanitaires

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Délibération 10 : validation du rapport d'activité de la société publique locale

In Pact GL Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une société créée par le centre de gestion afin d'aider les collectivités dans la gestion des ressources humaines. Exemples de prestations : établissement du document unique, aide au recrutement, conseil organisationnel, etc.

Il s'agit aussi à travers cette délibération de nommer les représentants de la commune au sein de cette société. Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que titulaire et propose Madame Chéry-Gaudron en tant que suppléante.

→ *Délibération votée à l'unanimité.*

Tirage au sort des jury d'assises

Sont tirées au sort sur les listes électorales les personnes suivantes :

1. Numéro 1274: Karine Lahaie, domiciliée 8 rue de La Louvière, née en 1974.
2. Numéro 324 Jenny Bruna domicilié rue Morton né en 1980,
3. numéro 1645 Gérard Michel domicilié 30 rue du général Leclerc né en 1955,
4. numéro 866 Bernadette gasnier domicilié rue Monod né en 1963,
5. numéro 1116 Fanny houillon domicile est 15 rue du vignoble né en 1988,
6. numéro 257 Séverine bouchez domicilié 8 rue de la Gare né en 1972,
7. numéro 2103 David Schleret domicilié 8 rue de la Gare né en 1972,
8. numéro 1384 Nicolas le Maine domicile est 43 rue du général Leclerc né en 1994,
9. numéro 2390 Olivier Villaume domicilié 23 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Informations diverses :

- le bal populaire du 14 juillet et le feu d'artifice n'ont pas lieu, néanmoins un dépôt de gerbe et le devoir de mémoire sera respecté par la municipalité.
- La location des salles est à nouveau autorisée depuis le 26 juin en échange d'une décharge de responsabilité du locataire et de son engagement à respecter les règles sanitaires.
- Le bus de dépistage du covid-19 était présent ce lundi 29 juin après-midi à Blainville pour l'ensemble des communes du secteur.
- La distribution des masques a démarré voilà plusieurs semaines. Une première partie a été distribuée représentant un masque par habitant. La municipalité est en attente de la deuxième partie de la livraison. Pour les personnes qui n'auraient pas reçu leur premier masque, cela peut-être lié à leur absence d'inscription sur le fichier population de la mairie. Elles peuvent passer s'y inscrire en mairie et récupérer en même temps leur masque.
- Monsieur le Maire remercie les agents et les élus qui ont travaillé sur les nombreux protocoles sanitaires depuis le début du confinement.
- La mairie vient de souscrire à l'application Illiwap afin de mieux diffuser les informations municipales du quotidien aux habitants qui le souhaitent. Cette application est téléchargeable sur les espaces de téléchargement d'applications des smartphones.

Le Maire
Christophe SONREL